

# L'UNPS attend de la négociation d'un avenant à l'Acip une reconnaissance "sans délai" d'équipes de soins autour du patient

L'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) indique attendre "sans délai" ce mardi 4 janvier 2022 la reconnaissance des Escap, une "forme souple de coordination" entre professionnels de santé autour de patients lors de négociations avec l'Uncam. Dans un communiqué, elle rappelle que Thomas Fatôme, directeur général de l'Uncam, a annoncé l'ouverture à la fin du mois de janvier 2022 d'une négociation sur le fonctionnement de ces équipes de soins autour du patient au travers d'un avenant à l'Acip conclu en juin 2019 entre plusieurs organisations professionnelles et l'assurance maladie.



Une équipe à géométrie variable désignée par le patient pour répondre à ses besoins spécifiques de coordination de ses soins : le projet d'Escap bientôt en négociation à l'Uncam @ pixabay

Après un peu plus d'un an de travaux préparatoires menés sous la houlette de l'UNPS sur de nouvelles modalités d'exercice coordonné entre des professionnels de santé libéraux, plus souples que celles des MSP ([lire sur AEF info](#)), l'Union annonce ce mardi avoir avancé sur le modèle qui sera proposé lors des négociations. À ce jour, aucune date n'a cependant encore été proposée par l'Uncam à l'UNPS pour le début de négociations dont cette dernière espère qu'elles ne dureront que quelques semaines.

Un cahier des charges de l'application Escap (pour équipe de soins autour du patient) a été élaboré par l'UNPS et transmis aux éditeurs de logiciels afin qu'ils commencent à travailler dessus. Il a également été transmis à l'assurance maladie et à la délégation ministérielle du numérique en santé (DNS) en vue d'une connexion de cette application avec le DMP qui interviendra dans un second temps.

Des critères d'inclusion à remplir

Le modèle de l'Escap est le suivant : un professionnel de santé, par exemple un infirmier, qui identifierait un besoin accru de coordination de plusieurs professionnels de santé autour d'un patient

pourrait, sur la base d'une grille d'inclusion incorporant plusieurs items (âge, nombre de pathologies, traitements pris, troubles, aide à domicile, etc.), se connecter à cette application mobile. Il pourrait alors savoir si le patient correspond ou pas aux critères d'inclusion dans le dispositif.

En cas de réponse positive, déterminée par un nombre de points, ce professionnel entrerait en contact avec d'autres professionnels de santé désignés par ce patient (médecin traitant, médecin spécialiste, hospitalier ou libéral, pharmacien, kiné, orthophoniste, etc.) afin de créer l'équipe autour du patient. Le communiqué précise que l'UNPS "tient à apporter une réponse aux patients sans médecin traitant afin qu'ils puissent bénéficier de soins coordonnés délivrés par les membres de l'Escap".

Pas de profil type prédéfini

À l'UNPS, on explique avoir déjà bien avancé sur cette grille d'inclusion des patients et même l'avoir fait tester par des professionnels de santé. Il semblerait selon ces premières simulations qu'en l'état actuel du projet de grille, un peu moins de 10 % de la patientèle d'un médecin puisse entrer dans ce mode de coopération.

"L'idée n'est pas de restreindre l'inclusion dans l'Escap à un certain profil de patient", explique-t-on à l'UNPS. Même si dans la pratique, ce sont les personnes plutôt âgées et poly pathologiques qui pourraient représenter l'essentiel des patients inclus dans les Escap.

Il restera lors de la négociation à venir avec l'assurance maladie (1) à peaufiner le calibrage du dispositif au travers des différents critères d'inclusion et à fixer le mode de rémunération des professionnels désignés par le patient pour cette prise en charge coordonnée.

Rémunération à négocier

Le principe d'une intégration d'une part de cette rémunération dans le forfait d'aide à la modernisation du cabinet est envisagé par l'UNPS. Pourrait s'y ajouter une rémunération propre à chaque membre de l'équipe selon un mode qui serait à définir pour chaque profession dans le cadre conventionnel avec l'assurance maladie.

Les douze professions de santé représentées au sein de l'UNPS disent attendre une reconnaissance "sans délai" des Escap. Et préviennent qu'elles "ne se satisferont pas de solutions en demi-teinte". "Notre projet tient à cœur de tous les membres de l'UNPS. Nous ne voulons pas d'une transformation de ces équipes en nouvelles structures à gérer, ce qui serait une dénaturation de notre projet", souligne-t-on à l'UNPS.

(1) L'Unocam n'est pas signataire de l'Accord-cadre interprofessionnel.